



ZONE DE DISTRIBUTION : STE HONORINE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé.

Elle a été classée en qualité « insuffisante » en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide (desphényl chloridazone). Cependant les teneurs sont restées inférieures à sa valeur sanitaire (11 microgramme/L) définie pour protéger la santé des consommateurs.
La présence de nickel à des teneurs supérieures à la limite de qualité a été constatée sur la commune d'Avenay, sans dépassement de la valeur guide OMS fixée à 70 microgramme/L. Des suivis spécifiques sont en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau afin de respecter le seuil réglementaire sont en cours.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COUGY, COUR, FLAGY, THOMAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de déferrisation et désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 2255 personnes sur 5 communes (AVENAY, EVRECY, MAIZET, SAINTE-HONORINE-DU-FAY, VIEUX). Le responsable des installations est : « EAU DU BASSIN CAENNAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR CENTRE NORMANDIE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **93 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **17,2 mg/L**
Valeur maxi : **46,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **59 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **1,64 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,165 mg/L**
Valeur maxi : **0,19 mg/L**

NICKEL

B

dépassement sur la commune d'Avenay

Élément métallique provenant essentiellement des accessoires de plomberie des bâtiments, et dans une moindre mesure de la ressource en eau (origine naturelle ou liée à une pollution). Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **12,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **21,9 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **31,7 °f**
Valeur maxi : **35,7 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/05/2025

UDI 014000721

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>